

## Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

### OBJECTIFS

- Obtenir une aide à domicile ( Aide-ménagère, portage de repas, accompagnement divers, etc...)
- Financer la mise en place d'une téléalarme.

### LEVIER A ACTIVER

- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

### LES BONNES PRATIQUES

- Avoir au moins 55 ans.
- Être à la retraite et relever du régime général de la CNAV.
- Avoir besoin d'un soutien du fait de l'âge, de la santé, des ressources, des conditions de vie à domicile.
- Peut être sollicité en 1ère intention ou après une Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH). Prise en charge plus longue qu'une ARDH.